
Fiches thématiques

Revenus,
niveaux de vie

Avertissement

Les sites internet www.insee.fr et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels. Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Nombre provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

4.1 Salaires

En 2009, le **revenu salarial** moyen pour l'ensemble des salariés du public et du privé s'élève à 19 270 euros par an. Le revenu salarial des femmes est inférieur de 25 % à celui des hommes : il est plus faible de 29 % dans le secteur privé et de 19 % dans la fonction publique. Les revenus salariaux des femmes sont davantage dispersés que ceux des hommes, du fait de la plus grande hétérogénéité des situations d'emploi des femmes. Cette plus forte dispersion est particulièrement marquée pour les revenus salariaux les plus faibles : pour les femmes, le premier **décile** de revenu salarial est 8 fois plus faible que le revenu salarial médian, contre 6 fois pour les hommes. Cependant, les rémunérations très faibles proviennent de périodes d'emploi très courtes sur l'année. Ces dernières peuvent être dues, par exemple, à une reprise d'activité en fin d'année ou à un arrêt en début d'année et ne sont donc pas nécessairement le signe d'une forte précarité. C'est d'ailleurs parmi les 1^{er} et 2^e déciles, et donc parmi les salariés les moins rémunérés, que l'écart de revenu salarial entre hommes et femmes est le plus important : en moyenne, en un an, les femmes gagnent 32 % de moins que les hommes. À l'opposé, c'est au niveau des 5^e, 6^e et 7^e déciles et donc parmi les salariés de classe moyenne, que les écarts de revenus salariaux entre hommes et femmes sont les plus faibles (17 %). Une partie de l'écart de revenu salarial s'explique par une

durée de travail plus faible chez les femmes (voir *fiche 3.4*). Notamment, le temps partiel est plus répandu chez les femmes que chez les hommes. Mais les différences de rémunération entre hommes et femmes demeurent importantes quand on raisonne en équivalent-temps plein, c'est-à-dire à temps de travail équivalent. Ainsi en 2009, le **salaire net moyen en équivalent-temps plein** des femmes est inférieur de 20 % à celui des hommes dans le secteur privé et d'environ 15 % dans le secteur public. Cette situation est due pour partie à une structure des qualifications différente. Par exemple, 19 % des hommes salariés du privé sont cadres contre seulement 12 % des femmes. Cependant, au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle, les écarts de rémunération demeurent.

Si depuis la fin des années 1980, le revenu salarial moyen augmente globalement, celui des femmes croît légèrement plus vite que celui des hommes. L'écart entre le revenu salarial des hommes et celui des femmes se réduit, notamment grâce à la dynamique plus importante des salaires journaliers des femmes sur cette période qui s'explique en partie par l'augmentation de la part des cadres chez les femmes. Cette dynamique est toutefois freinée par l'augmentation, chez les femmes comme chez les hommes, de la part des salariés « non à temps complet » (salariés à temps partiel, intérimaires, intermittents ou travailleurs à domicile). ■

Définitions

Revenu salarial : somme de tous les salaires, nets de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale), perçus par un individu au cours d'une année donnée. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié poly-actif peut éventuellement bénéficier, ni les revenus de transferts, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage). Il est différent des salaires annuels moyens, qui sont des salaires offerts pour des postes en équivalent-temps plein pendant une année entière et pour un secteur précis (secteur privé, fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière). Le revenu salarial dépend non seulement du salaire offert par les employeurs mais aussi des situations d'emploi, notamment de la durée des différentes périodes d'emploi et du taux de temps partiel.

Décile : les déciles sont les limites du découpage d'un ensemble statistique ordonné en dix parties d'effectif égal. Ainsi, le 1^{er} décile de salaire correspond au niveau au-dessous duquel se situent les 10 % les moins bien rémunérés. Le 5^e décile correspond à la médiane.

Salaire en équivalent-temps plein (EQTP) : voir *fiche 3.7*.

Pour en savoir plus

- *Insee Références* Emploi et salaires, édition 2012.
- « Les écarts de revenu salarial », *Insee Références* France, portrait social, édition 2011.

1. Décomposition du revenu salarial des hommes et des femmes en 2009

	Revenu salarial (en euros)	Salaire journalier (en euros)	Jours rémunérés
Ensemble des salariés			
Ensemble	19 270	63	306
Femmes	16 430	54	303
Hommes	21 880	71	308
<i>Différence hommes/femmes (en %)</i>	25	24	1
Salariés du privé			
Ensemble	18 740	63	300
Femmes	15 180	52	293
Hommes	21 480	71	305
<i>Différence hommes/femmes (en %)</i>	29	27	4
Salariés du public			
Ensemble	21 240	65	328
Femmes	19 590	60	329
Hommes	24 170	74	328
<i>Différence hommes/femmes (en %)</i>	19	19	n.s.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés.

Lecture : en 2009, les femmes salariées ont touché en moyenne 16 430 euros sur une période de 303 jours au contrat.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/12).

2. Déciles de revenu salarial en 2009

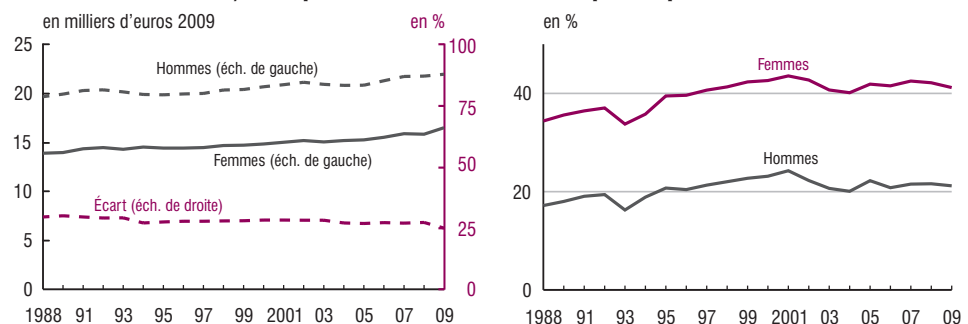
	Femmes	Hommes	Écart femmes/hommes (en %)
1 ^{er} décile (D1)	1 990	2 930	32
2 ^e décile (D2)	5 830	8 520	32
3 ^e décile (D3)	9 790	14 030	30
4 ^e décile (D4)	13 260	16 660	20
Médiane (D5)	15 640	18 870	17
6 ^e décile (D6)	17 790	21 330	17
7 ^e décile (D7)	20 340	24 490	17
8 ^e décile (D8)	23 850	29 390	19
9 ^e décile (D9)	29 780	39 020	24
D9/D1	15,0	13,3	///
D9/D5	1,9	2,1	///
D5/D1	7,9	6,4	///

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés.

Lecture : en 2009, parmi les hommes, 10 % des salariés ont un revenu salarial inférieur à 2 930 euros, 20 % des salariés ont un revenu salarial inférieur à 8 520 euros, etc.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/12).

3. Revenu salarial moyen et part de salariés « non à temps complet »



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés.

Note : les salariés « non à temps complet » sont à temps partiel, à domicile, intérimaires ou intermittents.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/25 avant 2002, au 1/12 ensuite).

4.2 Retraites

En 2008, l'ensemble des retraités percevant au moins une **pension** de droit direct auprès des régimes de retraite français et âgés de 65 ans ou plus reçoivent en moyenne 1 329 euros par mois. Les femmes perçoivent en moyenne 1 102 euros, un montant inférieur de 31 % à celui des hommes. Ce montant inclut, outre la pension de droit direct, les bonifications de pension ainsi que les éventuelles pensions de réversion et allocations du minimum vieillesse.

L'écart entre les sexes est plus important si l'on considère uniquement l'avantage principal de droit direct, versé au titre de l'activité professionnelle passée. En effet, les femmes reçoivent en moyenne un avantage principal de droit direct deux fois plus faible (777 euros contre 1 489 euros par mois pour les hommes), en raison de carrières moins favorables. Elles ont moins souvent une carrière complète (42 % des femmes de 65 ans ou plus contre 74 % des hommes du même âge), qui se traduit notamment par une durée d'assurance inférieure en moyenne de 7 ans.

Le montant moyen de l'avantage principal de droit direct des femmes est plus élevé pour les générations les plus récentes, grâce à leur participation plus importante au marché du travail. Le montant mensuel moyen passe de 658 euros pour les retraitées âgées de 85 ans ou plus (nées avant 1924) à 942 euros pour les retraitées âgées de 65 à 69 ans (nées entre 1939 et 1943). Cette différence s'explique pour l'essentiel par des durées de carrière de plus en plus longues et des salaires de plus en plus élevés. La montée en charge des dispositifs permettant aux mères de valider des trimestres supplémentaires a également contribué à réduire les écarts entre les hommes et les femmes. Chez les hommes, les

différences selon l'âge sont nettement moins marquées.

Les autres composantes de la retraite contribuent à diminuer les écarts entre sexes. C'est le cas des droits dérivés (aussi appelés pensions de réversion), fondés sur les droits à retraite du conjoint décédé, parfois sous condition de ressources. En moyenne, ces droits constituent une part plus importante de la pension des femmes que de celle des hommes (25 % de la retraite totale des femmes âgées de 65 ans ou plus, contre seulement 1 % chez les hommes du même âge). En raison d'une plus grande longévité, les femmes sont plus souvent veuves. De plus, la relative faiblesse de leurs droits propres les rend plus souvent que les hommes éligibles à un droit dérivé dans les régimes qui appliquent une condition de ressources, à l'instar du régime général.

Les femmes de la génération 1942 sont parties à la retraite plus tard que les hommes de leur génération. Leur première liquidation d'un droit s'effectue en moyenne à 61,4 ans, contre 60,5 pour les hommes. Du fait de carrières plus souvent incomplètes, les femmes sont davantage contraintes que les hommes de liquider leur pension à 65 ans ou après pour éviter une **décote**. Elles ont aussi moins tendance à liquider une pension avant 60 ans car elles sont moins présentes dans les catégories et les régimes où les départs avant 60 ans étaient autorisés avant la réforme de 2003 (affiliés des régimes spéciaux et catégories dites actives ou insalubres de la fonction publique). En effet, les retraités de cette génération n'ont pas bénéficié des nouvelles possibilités de départs anticipés instituées par cette réforme (carrières longues, départ pour handicap, ...). ■

Définitions

Pension de retraite : rente viagère versée par une ou plusieurs caisses de retraite. Aux éventuels avantages de droit direct ou dérivé peuvent s'ajouter, selon les régimes et les situations individuelles, d'autres avantages qualifiés d'accessoires. Le plus répandu est la bonification pour trois enfants ou plus. De plus, si les ressources du ménage auquel appartient le retraité sont inférieures au montant du minimum vieillesse, celui-ci peut demander à bénéficier de ce dispositif.

Décote : minoration du montant de pension, appliquée lorsque la durée d'assurance ou l'âge au moment de la liquidation ne sont pas suffisants. Dans certains régimes, le nombre de trimestres manquants est plafonné.

Pour en savoir plus

- « Les retraites perçues fin 2008 », *Études et résultats* n° 758, Drees, mai 2011.
- « Les retraités et les retraites en 2009 », *collection Études et statistiques*, Drees, juin 2011.

1. Montant moyen mensuel de la retraite globale selon l'âge en 2008 @

en euros

	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans ou plus	Ensemble
Femmes						
Retraite globale	1 116	1 045	1 060	1 135	1 186	1 102
Avantage principal de droit direct	942	801	731	699	658	777
Droit dérivé	130	198	281	388	474	278
Allocations du minimum vieillesse	7	8	8	8	14	9
Autres avantages accessoires	36	38	39	39	40	39
Hommes						
Retraite globale	1 627	1 553	1 549	1 586	1 658	1 588
Avantage principal de droit direct	1 546	1 462	1 448	1 468	1 524	1 489
Droit dérivé	9	12	15	24	39	16
Allocations du minimum vieillesse	13	16	17	19	20	16
Autres avantages accessoires	60	63	69	75	76	67
Écart montants féminins/masculins pour la retraite globale¹ (en %)	- 31	- 33	- 32	- 28	- 28	- 31

1. = (Femmes - Hommes)/Hommes.

Champ : retraités de 65 ans ou plus, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, ayant au moins un avantage de droit direct dans un régime de base ; les retraités ne percevant qu'une pension de réversion sont exclus.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2008.

2. Âge de première liquidation de la retraite selon le régime principal de retraite en 2008 @

en %

Régime de base : unique pour les unipensionnés, principal pour les poly-pensionnés ¹	Génération 1942						Âge moyen de liquidation (en années)
	Répartition des retraités	Répartition par âge de liquidation					
		Moins de 60 ans	60 ans	61-64 ans	65-66 ans	Ensemble	
Ensemble des femmes, dont :	100,0	8	51	12	29	100	61,4
Unipensionnés							
Régime général (salariés du privé)	60,4	n.s.	52	11	37	100	62,3
MSA salariés	0,9	n.s.	30	7	63	100	63,5
Fonction publique civile ²	9,7	42	47	8	3	100	58,0
Poly-pensionnés							
Régime général (salariés du privé)	12,6	2	51	16	31	100	62,0
MSA salariés	0,7	n.s.	72	6	22	100	61,3
Fonction publique civile ²	7,8	31	51	14	4	100	58,8
Ensemble des pensionnés							
Régimes spéciaux	1,2	66	18	7	9	100	56,4
Agriculteurs	4,0	n.s.	79	13	8	100	60,8
Artisans ou commerçants	1,5	n.s.	47	19	34	100	62,4
Professions libérales	0,6	n.s.	19	33	48	100	63,5
Autres ³	0,6	6	61	20	13	100	60,9
Ensemble des hommes, dont :	100,0	10	61	14	15	100	60,5
Unipensionnés							
Régime général (salariés du privé)	51,0	n.s.	66	15	19	100	61,5
MSA salariés	1,5	n.s.	38	9	53	100	63,0
Fonction publique civile ²	4,8	34	47	13	6	100	59,2
Poly-pensionnés							
Régime général (salariés du privé)	18,2	4	73	13	10	100	60,6
MSA salariés	1,8	n.s.	75	13	12	100	60,9
Fonction publique civile ²	6,4	30	52	14	4	100	59,0
Ensemble des pensionnés							
Régimes spéciaux	4,6	88	8	3	1	100	56,4
Militaires ⁴	1,9	99	n.s.	n.s.	n.s.	100	48,4
Agriculteurs	3,3	n.s.	82	13	5	100	60,8
Artisans ou commerçants	4,3	n.s.	67	22	11	100	62,4
Professions libérales	1,1	n.s.	18	39	43	100	63,5
Autres ³	1,1	15	63	17	5	100	58,8

1. Les poly-pensionnés sont ici classés selon leur régime de base principal, celui où ils ont validé le plus de trimestres d'assurance. L'âge de leur première liquidation n'est pas nécessairement celui de la liquidation dans leur régime principal.

2. Service des retraites de l'État (civils), CNRACL.

3. Retraités bénéficiant d'un avantage de droit direct dans au moins trois régimes de base différents, dont aucun ne représente plus de la moitié de la carrière.

4. Non isolés pour les femmes en raison de leur petit nombre.

Champ : retraités de droit direct d'un régime de base, nés en 1942, en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger.

Source : Drees, échantillon interrégimes de retraités 2008.

4.3 Allocations chômage et minima sociaux

Fin 2010, en France, 54 % des femmes et 60 % des hommes demandeurs d'emploi bénéficient d'une **indemnisation chômage** (parmi les 4,5 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi en catégorie A, B, C ou dispensées de recherche d'emploi). Les femmes ont moins fréquemment droit à une indemnisation, car leurs périodes de travail passées sont plus souvent d'une durée insuffisante. Par ailleurs, celles qui sont indemnisées perçoivent en moyenne des montants d'indemnisation plus faibles, du fait que leurs salaires perçus étaient moins élevés que ceux des hommes : en septembre 2010, les femmes allocataires de l'**ARE** touchent en moyenne 850 euros par mois contre 1 080 euros pour les hommes. Ceci reflète notamment les différences entre hommes et femmes sur le marché du travail en termes de qualification des emplois. En revanche, parmi les demandeurs d'emploi ayant des droits à indemnisation ouverts, les femmes ont à tout âge des droits de durées un peu plus longues que les hommes, notamment parce que les hommes sont majoritaires parmi les intérimaires (avec des droits de courte durée).

Près de deux millions de foyers sont allocataires du **RSA** fin 2010 (ou du **RMI** ou de l'**API** dans les Dom). En France métropolitaine, les deux tiers des foyers allocataires touchent le RSA « socle non majoré », successeur du RMI : il s'agit en majorité d'hommes seuls (40 %) et

cette part a eu tendance à augmenter depuis 2000 (ils représentaient alors 36 % des foyers allocataires du RMI) ; les femmes à la tête de familles monoparentales et les femmes seules sont également surreprésentées (environ 20 % des foyers allocataires chacune). Le poids des femmes à la tête de familles monoparentales parmi l'ensemble des foyers allocataires du RSA est plus élevé (31 %) : d'une part, elles représentent la quasi totalité des 190 000 foyers allocataires du RSA « socle majoré » (successeur de l'API) ; d'autre part, elles sont aussi les principales bénéficiaires du « RSA activité » (un tiers des 450 000 foyers allocataires), qui permet aux travailleurs aux revenus modestes de compléter leurs salaires. Par ailleurs, 883 000 adultes handicapés sont allocataires de l'**AAH** en France fin 2010 ; il s'agit autant d'hommes que de femmes.

Fin 2009, en France, plus de 580 000 personnes sont titulaires du **minimum vieillesse** (4 % de la population âgée de 60 ans ou plus). Sept titulaires sur dix sont des personnes seules ; parmi elles, près des trois quarts sont des femmes. Les femmes vivent plus longtemps, de plus, ces générations de femmes ont peu ou pas travaillé. Elles ont donc acquis moins de droits à pension que les hommes, surtout pour les générations les plus anciennes. La part des femmes parmi les titulaires isolés augmente ainsi avec l'âge, de 62 % entre 65 et 70 ans à plus de 90 % au delà de 90 ans. ■

Définitions

Indemnisation chômage : allocation du régime d'assurance chômage (principalement l'allocation d'aide au retour à l'emploi - **ARE**) ou du régime de solidarité (principalement l'allocation de solidarité spécifique - ASS - **minimum social** destiné aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits au RAC, sous conditions d'activité passée).

Minimum social : les minima sociaux garantissent un minimum de ressources aux personnes de 25 ans ou plus (ou assumant la charge d'enfant(s) ou sous conditions préalable d'activité). Le principal minimum social est le revenu de solidarité active (**RSA**). Depuis le 1^{er} juin 2009 (1^{er} janvier 2011 dans les Dom), il remplace dans sa partie « socle non majoré » le revenu minimum d'insertion (**RMI**) et dans sa partie « socle majoré » l'allocation de parent isolé (**API**). Il complète également les revenus d'activité des travailleurs aux ressources modestes (« RSA activité »). Les autres principaux minima sociaux sont l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation aux adultes handicapés (**AAH**) et le **minimum vieillesse** qui s'adresse aux personnes de plus de 65 ans (60 ans en cas d'incapacité au travail) : allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) depuis 2007, allocation supplémentaire vieillesse (ASV) pour les anciens allocataires.

Pour en savoir plus

- « Chômage indemnisé ou non indemnisé - situation au 31 décembre 2010 », Pôle Emploi, septembre 2011.
- « Les allocataires du régime d'assurance chômage en 2009 », *Dares Analyses* n° 030, avril 2011.
- « Les allocataires du régime de solidarité nationale en 2009 », *Dares Analyses* n° 016, février 2011.
- « Cahier des données sociales - 2010 », Cnaf, novembre 2011.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2009 », *Études et Résultats* n°756, Drees, mars 2011.

Allocations chômage et minima sociaux 4.3

1. Nombre de demandeurs d'emploi et indemnisation fin 2010

	Femmes	Hommes	Ensemble
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en catégorie A, B, C ou dispensés de recherche d'emploi	2 270 100	2 247 300	4 517 400
Indemnisés au régime d'assurance chômage ou de solidarité	1 222 800	1 347 900	2 570 700
Non indemnisés	1 047 300	899 400	1 946 700
Taux d'indemnisation (en %)	53,9	60,0	56,9
Parmi les allocataires de l'ARE			
Montant brut moyen perçu¹ (en euros par mois)	850	1 080	960
Répartition selon la durée maximale d'indemnisation² (en %)			
Moins de 12 mois	22	25	24
12 à 23 mois	41	41	41
24 mois ou plus	35	32	34
Non renseigné	1	1	1
	100	100	100

1. Parmi les allocataires indemnisés fin septembre 2010 et ayant des droits ouverts tout au long de ce mois.

2. Parmi les personnes ayant des droits à l'ARE ouverts fin septembre 2010 (même si ils n'ont pas été effectivement indemnisés ce mois, en raison d'une activité réduite par exemple).

Champ : France métropolitaine au 31/12/2010 pour les quatre premières lignes, France au 30/09/2010 pour les lignes suivantes.

Sources : Pôle Emploi, Unédic, Dares.

2. Foyers allocataires du RSA selon la situation familiale fin 2010

	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	RSA activité seul	Ensemble
Nombre de foyers allocataires	1 162 000	190 000	446 000	1 798 000
Situation familiale (en %)				
Personne seule	60,2		33,9	47,3
Femme	19,8		18,9	17,5
Homme	40,5		15,0	29,9
Famille monoparentale	22,5		34,1	33,6
Femme	20,6	96,7 ¹	32,0	31,5
Homme	1,9	3,3	2,1	2,1
Couple	17,3		32,0	19,1
Sans enfant à charge	3,6		6,6	4,0
Avec enfant(s) à charge	13,6		25,5	15,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Ou femme enceinte sans enfant.

Champ : France métropolitaine, foyers allocataires au 31/12/2010.

Source : Cnaf.

3. Titulaires du minimum vieillesse fin 2009

Nombre de titulaires (en milliers)	Répartition selon la situation et le sexe des titulaires (en %)				Ensemble	
	Titulaires isolés		Titulaires en couple ¹			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Âge du titulaire						
60 à 64 ans	90,7	42,3	32,1	4,9	20,7	100,0
65 à 69 ans	103,4	39,6	23,8	6,2	30,4	100,0
70 à 74 ans	101,8	43,2	19,6	7,6	29,7	100,0
75 à 79 ans	94,1	49,1	17,2	7,8	26,0	100,0
80 à 84 ans	81,5	57,0	14,6	6,3	22,0	100,0
85 à 89 ans	65,4	69,3	11,4	4,3	15,0	100,0
90 ans ou plus	44,4	83,3	7,7	2,1	6,9	100,0
Total	581,4	51,3	19,4	6,0	23,3	100,0

1. Pour les personnes en couple, il peut y avoir un seul titulaire du minimum vieillesse (par exemple si une seule allocation suffit pour que les ressources du couple atteignent le minimum vieillesse ou bien si l'autre membre du couple a moins de 65 ans) et il s'agit souvent de l'homme. L'analyse par sexe n'est alors pas pertinente. De plus, pour les allocataires de l'ASV, le couple est défini au regard du statut matrimonial légal exclusivement, c'est-à-dire si les personnes sont mariées. Pour les allocataires de l'ASPA, la notion de couple est élargie aux couples pacés ou vivant en concubinage.

Champ : France.

Source : Drees, enquête sur les allocations du minimum vieillesse au 31/12/2009.

4.4 Niveaux de vie et pauvreté

Les femmes touchent en moyenne des revenus individuels (salaires, allocations chômage, revenus d'indépendant ainsi que pensions de retraite et pensions alimentaires) plus faibles que ceux des hommes. Elles sont plus souvent inactives (36 % des femmes de plus de 18 ans le sont contre 27 % pour les hommes) et même lorsqu'elles sont actives, elles perçoivent en moyenne des revenus individuels inférieurs à ceux des hommes actifs (voir *fiche 4.1*). Des temps de travail plus courts sont notamment en cause (près d'un tiers des femmes en emploi travaillent à temps partiel contre 6 % des hommes - voir *fiche 3.4*), mais aussi des salaires horaires plus faibles.

Le calcul du **niveau de vie** prend en compte l'ensemble des revenus du ménage et la faiblesse d'un revenu individuel peut être compensée par les revenus du conjoint ou les revenus non individualisables du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales, etc.). Comme il s'agit d'une notion individuelle qui prend la même valeur pour tous les membres d'un même ménage, les inégalités de niveau de vie entre hommes et femmes sont très atténuées par rapport à celles liées aux revenus d'activité. Ainsi, en moyenne, le niveau de vie moyen des femmes est inférieur de 3 % à celui des hommes (21 850 euros en moyenne en 2009 contre 22 460 euros). Cette inégalité est également visible sur le

taux de **pauvreté**, plus fort chez les femmes : 14,1 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, contre 12,9 % des hommes.

Le niveau de vie des femmes est inférieur à celui des hommes pour l'ensemble des classes d'âges à partir de 18 ans. Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, le taux de pauvreté est le plus élevé entre 18 et 24 ans (23,7 % pour les femmes et 21,3 % pour les hommes). Les écarts entre les sexes sont plus marqués aux âges plus avancés. Ainsi, les femmes de 75 ans ou plus ont en moyenne un niveau de vie inférieur de près de 11 % à celui des hommes du même âge. Ces générations de femmes ont moins souvent travaillé et lorsqu'elles survivent à leur conjoint, elles ne disposent souvent plus que d'une pension de réversion.

Au sein de configurations familiales semblables, des disparités existent. Les hommes ou femmes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie assez proches lorsqu'ils sont actifs ; quand ils sont inactifs, les femmes présentent un niveau de vie inférieur. En revanche, les mères isolées ont un niveau de vie plus faible que les pères isolés, qu'elles soient actives ou non. Les familles monoparentales sont les plus confrontées à la pauvreté mais alors que les pères isolés (actifs ou non) sont 18,5 % à vivre sous le seuil de pauvreté, les mères isolées actives sont touchées à 28,7 % par la pauvreté et les mères isolées inactives le sont à plus de 60 %.

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le revenu disponible comprend les revenus déclarés au fisc, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le calcul du niveau de vie permet donc de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein (équipement ménager, dépenses de logement, etc.). Il est ainsi le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Pauvreté : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce dernier est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population puisque l'Insee comme Eurostat et les autres pays européens mesurent la pauvreté monétaire de manière relative. On utilise le seuil à 60 % de la médiane.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2009 », *Insee Première* n° 1365, août 2011.
- *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011.

Niveaux de vie et pauvreté 4.4

1. Niveau de vie moyen et pauvreté selon l'âge en 2009

	Femmes			Hommes		
	Niveau de vie moyen	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane		Niveau de vie moyen	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté		Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté
(euros)	(milliers)	(%)	(euros)	(milliers)	(%)	
Moins de 18 ans	20 230	1 169	17,7	20 090	1 218	17,7
18 à 24 ans	18 670	557	23,7	19 180	520	21,3
25 à 29 ans	20 440	243	12,6	20 890	219	11,7
30 à 39 ans	21 940	506	12,4	22 210	372	9,4
40 à 49 ans	22 210	557	12,8	23 110	488	11,6
50 à 64 ans	25 110	680	11,1	25 940	616	10,7
65 à 74 ans	23 220	218	8,3	24 610	157	7,0
75 ans ou plus	20 310	457	14,7	22 740	194	10,1
Ensemble	21 850	4 388	14,1	22 460	3 785	12,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Niveau de vie moyen et pauvreté selon le type de ménage en 2009

Type de ménage	Nombre total personnes	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté	Niveau de vie moyen
	(milliers)	(milliers)	(%)	(euros)
Personnes appartenant à un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans	49 404	7 007	14,2	22 060
Personnes seules	5 420	978	18,1	20 360
Homme inactif	571	196	34,3	18 110
Homme actif	2 383	345	14,5	21 330
Femme inactive	672	204	30,4	16 980
Femme active	1 794	233	13,0	21 050
Familles monoparentales	4 971	1 636	32,9	15 320
Père	755	140	18,5	18 780
Mère inactive	905	545	60,3	12 290
Mère active	3 311	951	28,7	15 360
Couples	37 385	4 028	10,8	23 350
Couple d'inactifs avec ou sans enfant	2 716	543	20,0	20 330
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant	2 130	280	13,1	21 520
Homme actif - femme inactive sans enfant	1 166	170	14,6	27 530
Homme actif - femme inactive avec un enfant	1 221	205	16,8	20 720
Homme actif - femme inactive avec deux enfants	1 864	410	22,0	17 790
Homme actif - femme inactive avec trois enfants ou plus	2 444	841	34,4	16 840
Couple d'actifs sans enfant	4 865	231	4,8	29 160
Couple d'actifs avec un enfant	6 443	299	4,6	25 250
Couple d'actifs avec deux enfants	9 942	564	5,7	23 830
Couple d'actifs avec trois enfants ou plus	4 594	485	10,5	21 520
Ménages complexes	1 628	365	22,4	18 630
Personnes appartenant à un ménage dont la personne de référence a 65 ans ou plus	11 075	1 166	10,5	22 510
Homme seul	820	103	12,5	22 580
Femme seule	2 692	452	16,8	19 310
Couple	6 600	502	7,6	24 030
Autre ¹	963	109	11,4	20 920
Ensemble des personnes	60 479	8 173	13,5	22 140

1. Familles monoparentales et ménages complexes, ces deux catégories ont été regroupées en raison des faibles effectifs de l'échantillon.
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.
Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.